

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Neogen® Ampouled Media, PRY Broth
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: 6520

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 700002415|6520

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement
Utilisation recommandée	: Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319	Provoque un sévère irritation des yeux.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque irritation cutanée  
H319 - Provoque un sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Acetic acid	Acetic acid; Glacial acetic acid acetic acid / alcohol of vinegar, 80%<conc<90%, aqueous solutions / ethanoic acid, 80%<conc<90%, aqueous solutions / ethylic acid, 80%<conc<90%, aqueous solutions / FEMA number 2006, 80%<conc<90%, aqueous solutions / methane carboxylic acid, 80%<conc<90%, aqueous solutions / pyroligneous acid, 80%<conc<90%, aqueous solutions / vinegar acid, 80%<conc<90%, aqueous solutions / vinegar, 80%<conc<90%, aqueous solutions / vosol, 80%<conc<90%, aqueous solutions	n° CAS: 64-19-7	≥ 1 – < 5	Liq. Inflam. 3, H226 Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: First-aiders should pay attention to their own protection and use the recommended personal protective equipment (see section 8).

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
-----------------------------------	-------------------------------------------

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.	

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
--------------------	----------------------------------------------------------------------------

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Conditions de stockage	: Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Température de stockage	: 2 – 8 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Acetic acid (64-19-7)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
LEMT STEL	37 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
VECD	37 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
VEMP	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
LEMT STEL	37 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Sensory irr; Burns (chemical); Pulm func
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acetic acid (64-19-7)</b>	
Notations et remarques	URT & eye irr; pulm func
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
LEMT STEL	37 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Sensory irr; Burns (chemical); Pulm func
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
LEMT STEL	37 mg/m <sup>3</sup>
	15 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Sensory irr; Burns (chemical); Pulm func
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT LMPT	10 ppm
	15 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acetic acid (64-19-7)	
LEMT STEL	37 mg/m <sup>3</sup> 15 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Sensory irr; Burns (chemical); Pulm func
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acetic acid
LEMT TWA	10 ppm
LEMT STEL	15 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide  
Apparence : Aucune donnée disponible  
Couleur : Ambré Limpide  
Odeur : Inodore Légère  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

pH	: 3,4 – 3,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Neogen® Ampouled Media, PRY Broth	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	1 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 2 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))
Acetic acid (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg Source: ECHA Registered substances
DL50 orale	3310 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg Source: HSDB, NITE
DL50 voie cutanée	1060 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	16000 ppm Source: ChemIDPlus

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acetic acid (64-19-7)	
ATE CA (oral)	3310 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1060 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	16000 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	16000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.  
pH: 3,4 – 3,8

Acetic acid (64-19-7)	
pH	2,4 (6 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.  
pH: 3,4 – 3,8

Acetic acid (64-19-7)	
pH	2,4 (6 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Acetic acid (64-19-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé

Acetic acid (64-19-7)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Acetic acid (64-19-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l
CL50 - Poissons [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	65 mg/l

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acetic acid (64-19-7)	
CE50 - Crustacés [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	> 1000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	4,51 mg/l Source: ECHA
CE50 72h - Algues [2]	> 300,82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

### 12.2. Persistance et dégradation

Neogen® Ampouled Media, PRY Broth	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Acetic acid (64-19-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Does not contain any not readily biodegradable component(s).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acetic acid (64-19-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Does not contain bioaccumulative component(s).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≤ -0,503

### 12.4. Mobilité dans le sol

Acetic acid (64-19-7)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Contains component(s) with potential for mobility in the soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

#### IMDG

Non réglementé

#### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Acetic acid (64-19-7)

#### Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

### Acetic acid (64-19-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-27-2025  
Date de révision : 12-18-2025  
Remplace la fiche : 08-27-2025

# Neogen® Ampouled Media, PRY Broth

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.